

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 1^{er} février 2016

Le lundi premier février 2016 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués en date du 25 janvier, se réunissent à la mairie de Courcôme.

Présents : MM. GEOFFROY Fabrice, COLIN Bernard, ARPAGIAN Philippe, BERTRAND Olivier, DIOGO Jean, MEUNIER Jean-Michel, CAILLETON Thierry, Mmes SALOMON Josiane, GIRAULT Stéphanie.

Absent : M. PANAR Michel, excusé.

M. DIOGO Jean est nommé secrétaire de séance.

DECISIONS

Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal.

1-Modification des limites entre Courcôme et Charmé :

Suite aux dernières décisions de la CDAF (commission départementale d'aménagement foncier), il convient de modifier les limites entre nos deux communes. M. le maire présente le plan. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2-Demande de subvention FST :

La demande de subvention DETR a une nouvelle fois était rejetée (trois fois en trois ans). Afin de continuer les travaux prévus à la « maison des associations » et la « grange aux chouettes », M. le maire propose de solliciter le FST pour équilibrer le plan de financement prévu, du fait du rejet de la DETR. Le conseil approuve cette demande à l'unanimité.

M. le maire précise qu'il va de nouveau solliciter une subvention DETR, parce que suite à son entrevue avec le Préfet au sujet de ces rejets incompréhensifs, ce dernier lui propose de venir lui présenter ses futurs dossiers.

D'autre part il est à noter que la demande de subvention FRIL a été accordée pour un montant de 10 000 €.

3-Vote de nouveaux programmes d'investissement 2016 :

- Vote d'un nouveau programme : drapeaux et écussons pour le monument aux morts et panneaux pour l'affichage électoral : 950.40€ TTC.

- Vote d'un nouveau programme : un poste informatique complet pour la mairie, (celui en place présente des dysfonctionnements), 1 203 € TTC. Prestation faite par le SDITEC.

- Répartition des bâches à incendie dans les villages. Un premier devis de VEOLIA pour 2 500 € est présenté, plus différents travaux estimés à 1 000 €. A prévoir au BP : 3 500 €.

- Propositions du SDEG 16 pour l'éclairage public :

* Chemin des Délimeurs dans le village de La Touche pour 210 € (charge de la commune),

* Lotissement de la Croix Rochon pour 1 490 € (option poteaux aluminium).

Ce faible montant de participation de la commune s'explique par le fait que le SDEG 16 prend à sa charge toute la différence.

Ces premiers points ont été acceptés à l'unanimité par le conseil municipal.

- Remise en place du coq sur le clocher de l'église : M. Pilon nous a transmis un devis d'un montant de 8 160 € TTC. Celui-ci comprend la restauration du coq, sa remise en place et l'installation d'un paratonnerre. Les membres du conseil sont tous d'accord sur le fait qu'il faut réaliser ces travaux, mais pas de façon prioritaire. Afin de trouver le financement, plusieurs pistes sont à l'étude : soit par l'association des Amis de l'Eglise, mais il semblerait que leur programme d'investissement soit déjà bouclé pour 2016 ; soit par une demande auprès de Jérôme Lambert par le biais de la réserve parlementaire ; soit enfin par Néoen (constructeur du parc éolien).

- Tracteur : le tracteur rouge vient une nouvelle fois de tomber en panne, le prix de la réparation est prohibitif, il est vraiment temps de procéder à son remplacement. M. le maire nous rappelle que les fonds du FST peuvent maintenant servir à financer du matériel roulant ou non roulant. M. Colin et M. Cailleton nous présentent différents devis de tracteurs neufs ou d'occasion, dans tous les cas il s'agit de tracteur avec chargeur et broyeur d'accotement. Le conseil municipal valide à l'unanimité le fait de changer de matériel, par du matériel neuf et en demandant une subvention FST. Il reste maintenant le choix de l'équipement ; des rendez-vous vont être pris afin qu'une délégation se rende sur le terrain pour voir le matériel en action.

- Les chemins : un budget voirie approchant 20 000 € va être alloué cette année. Un premier chiffrage a été fait. D'autres devis seront demandés avant de valider le dossier, néanmoins le choix des lieux à intervenir a été validé. Il s'agit de l'accès à l'exploitation de M. Gémon ; la route remontant vers chez M. Moreau ; derrière l'atelier communal l'accès vers le lotissement de la Croix Rochon ; la route venant de la route de Tuzie vers la route du Gensac. Lors de la prochaine discussion sur cet investissement, la question se posera aussi de savoir si l'on utilise du FST afin d'accélérer le programme de remise à niveau de nos routes et chemins. Il ne faut pas perdre de vue qu'il faut garder une partie du budget afin d'entretenir les parties refaites en 2015. Une rencontre devra se faire avec M. F. Cailler au sujet de l'entretien du chemin devant sa stabulation.

4-CDC Val de Charente, attributions de compensation :

Il s'agit de la somme que doit reverser la commune à la CDC en compensation des compétences prises par celle-ci. Le calcul tel qu'il a été fait au départ n'était pas avantageux pour certaines communes. Une nouvelle formule de calcul a donc été présentée par la CDC imposant plus les petites communes et donc moins les autres.

Le conseil municipal vote contre à l'unanimité à la proposition de la CDC, mais propose par solidarité envers les autres communes, l'étude d'une nouvelle proposition.

5-CDC Val de Charente, présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes :

M. le Maire fait part du rapport et de sa présentation qui a été faite au cours du dernier conseil communautaire. Un débat correct a été demandé et a été engagé par les membres du conseil municipal.

6-Questions diverses :

- Accord à l'unanimité pour la modification des nouveaux statuts de la fourrière suite à l'adhésion de nouvelles communes.

- Contrat CUI CAE : le contrat de Mme Ginette Danglade arrive à échéance le 28 février, malgré toutes les démarches faites, il ne peut pas être renouvelé, et la commune ne peut pas financièrement prendre en charge un salarié en contrat non aidé.

M. Colin souligne le fait que de nombreux travaux dédiés aux agents sont prévus, la commune aurait donc besoin d'une personne pouvant intégrer l'équipe des agents et répondant aux

conditions d'attribution de ce genre de contrat. Un appel à candidature va être lancé pour un contrat aidé.

- Centre de Gestion de la Fonction Publique : la commune est sollicitée pour donner son accord au CDG de la FPT pour effectuer la procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat assurance groupe du personnel, celui-ci arrivant à échéance fin 2016. D'accord à l'unanimité.

- Nicole Bonnefoy sénatrice, informe par courrier de la décision de reporter au 30/06/2016 la date limite de délibération à prendre par les communes pour la création de communes nouvelles.

- Nouvelle commune : le dossier d'étude avance toujours avec les communes de Villegâts, Tuzie et Salles-de-Villefagnan.

Le Maire de La Faye a contacté notre commune à ce sujet. M. le Maire de Courcôme se rendra bientôt à l'une de leur réunion de conseil municipal.

- Signature de la convention de rétablissement des voies communales, chemins ruraux et liaisons : Courcôme est la dernière commune à ne pas avoir réalisé cette convention. Le conseil autorise M. le maire à signer avec LISEA et COSEA.

- Fête foraine : il s'agit d'une proposition d'installation de 7 manèges pour la période 14-16-17 juillet 2016, il n'y aurait que la fourniture de l'eau et de l'électricité à la charge de la commune. Le conseil estime que la gestion de cet événement est davantage du ressort du Comité des fêtes que celui de la commune, en attente d'une réponse de ce dernier.

- Festival international du film d'animation : le 21 mai en partenariat avec ACCES, la constitution du jury ainsi que le plan de diffusion sont en cours.

- M. Diogo annonce le début des travaux de la nouvelle commission fleurissement-embellissement-décoration et labellisation, et sollicite l'autorisation de demander différents devis. Cela n'engageant en rien la commune, le conseil municipal donne son accord.

Une proposition de jardin communal va aussi être présentée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h45.